

## Compte-rendu de la Commission Culturelle du 10 mars 2009 - CCPB

**Présents** : Mesdames et Messieurs MOREAU, LEVASSEUR, MOURTON, DAVINI, BOUCHER, KAIZER, GOTTINI, GUBIOTTI, HIRSCH, MUSATO, PRIBYL et FORTUNAT.

**Absents** : Mesdames et Messieurs ROHBACHER, CARON, AGOGUE, BRAUN, BELLARIA et ZAGLIA.

**Excusés** : Mesdames et Messieurs MACIOTTA, BARBIER, DIETSCH, HIRTZBERGER et KUSIOR.

**Invité** : Monsieur TOVANY et Mademoiselle GIRARDIN.

---

### I- Garantie financière accordée par l'Office National de Diffusion Artistique :

Créé en 1975 à l'initiative du Ministère de la Culture, l'ONDA a pour mission de favoriser la diffusion en France de spectacles s'inscrivant résolument dans le mouvement de la création contemporaine. En encourageant la circulation des œuvres, ses actions permettent aux publics de découvrir les démarches artistiques qui participent au renouvellement des formes. Présent dans les réseaux internationaux, l'ONDA contribue également au développement des échanges artistiques en soutenant la présentation de productions étrangères en France. Fédérateur d'énergies, il mène sa mission en collaboration avec les partenaires du réseau et tire son efficacité de sa capacité à mobiliser, à stimuler les découvertes, à susciter les coopérations.

Ses missions, en quelques mots :

- **Repérer** : suivre l'actualité de la création contemporaine, déceler les pratiques innovantes et les talents émergents, connaître les lieux et les équipes artistiques... le repérage constitue le quotidien de l'action de l'ONDA. Tout au long de l'année, les conseillers et chargés de missions sillonnent la France et voyagent à l'étranger pour être présents dès la naissance des spectacles, rencontrer les artistes et discuter avec les partenaires.
- **Conseiller** : L'équipe de l'ONDA est constituée de professionnels issus du terrain qui mettent leur expérience au service : des artistes, pour les guider dans leur approche du réseau et les aider à identifier les possibilités de diffusion ; des partenaires, pour les aiguiller dans leur démarche de découverte de formes novatrices et de jeunes artistes.
- **Informer et connecter** : Collecter, traiter et répercuter l'information, sont les priorités de l'ONDA. Cette circulation participe de la vitalité de la création, crée des opportunités, ouvre des champs de possibles, des espaces de discussions informels où s'échangent informations, projets et réflexions.
- **Soutenir** : L'ONDA intervient financièrement en s'associant à la prise de risque économique que peut représenter l'accueil d'un spectacle. Il accorde aux structures des garanties financières qui viennent compenser une partie des déficits encourus. Conformément à sa mission, il cible son action pour épauler au

mieux les productions qui contribuent au renouvellement des formes.

**Les garanties financières** : Elles sont **accordées aux structures de diffusion reconnues par les collectivités publiques et portent sur des spectacles précis** présentés dans un cadre contractuel professionnel, hors de leur région de production. La demande doit être adressée au moins deux mois avant la première représentation. Elle fait l'objet d'un examen particulier afin de déterminer la réalité du risque financier par rapport au statut et à la mission de l'organisme d'accueil, son budget, son projet culturel, son public et les caractéristiques du lieu. Le montant de la garantie est calculé sur la base des dépenses artistiques prévisionnelles. Il est versé une fois le bilan comptable effectué.

Le service d'action culturelle de la Communauté de Communes bénéficie, chaque saison, sur certains spectacles, de cette garantie.

**Pour la saison 2008/2009, l'ONDA a accordé une garantie de 3500 euros pour l'accueil du spectacle *Récitatifs toxiques*, présenté le 25 avril 2009.**

**Cette garantie sera versée par chèque, il convient d'autoriser le Président à procéder à l'encaissement.**

## **II- Convention avec les C.C.A.S. de Mance, Mancieulles et Lantéfontaine :**

Conscient que le champ culturel et en particulier le spectacle vivant offre des potentialités d'atténuation des inégalités sociales, le service culturel de la Communauté de Communes développe, depuis plusieurs saisons, en partenariat avec les C.C.A.S. de la CCPB, une action pour accompagner les publics et faire bénéficier les individus en situation d'exclusion (sociale et/ou financière) d'accès privilégiés aux spectacles.

Aussi, par le biais d'une convention d'objectifs, la Communauté de Communes du Pays de Briey s'engage à créer un tarif préférentiel d'entrée de 3 euros à destination des personnes en situation d'exclusion, pour les spectacles présentés par le service d'action culturelle (la création de ce tarif est fixé par arrêté du Président de la Communauté de Communes).

Ce tarif sera disponible en prévente uniquement sur présentation d'un justificatif. Le C.C.A.S. pourra également préacheter des billets pour le compte des personnes concernées. Libre à eux de leur revendre les billets ou de leur offrir.

De plus, les deux parties coordonneront leurs efforts pour envisager toutes recherches d'améliorations. Le service d'action culturelle assumera un rôle de conseil artistique dans le choix des spectacles proposés et apportera si nécessaire un soutien logistique (fourniture de supports de communication et mise en place éventuelle d'un transport collectif si le groupe est important).

Le service d'action culturelle est actuellement en train de rencontrer tous les responsables des C.C.A.S. pour leur exposer ladite convention.

**Les C.C.A.S. de Mance, Mancieulles et Lantéfontaine ont déjà accepté de signer une nouvelle convention valable jusqu'en juin 2010.** Elle pourra être reconduite après cette date.

**La Commission émet un avis favorable à cette démarche et autorise le Président à signer les conventions avec les C.C.A.S précédemment cités.**

### **III- Convention avec le collectif Z Machine :**

Dans le cadre de ses activités d'accompagnement des équipes artistiques, le service d'action culturelle de la Communauté de Communes propose d'accorder un soutien logistique au collectif Z Machine, compagnie de théâtre équestre, pour les répétitions du spectacle *Inua*, mis en scène par Netty Radvanyi.

Accueillie en répétition du 24 mars au 09 avril 2009, la compagnie pourra effectuer son travail de répétition dans le manège circulaire du Centre de Loisirs équestres du Carreau à Mancieulles. Le service d'Action Culturelle se charge d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du gérant du centre équestre pour l'utilisation du manège. Un planning préalable sera défini entre les parties.

En outre, la collectivité prendra en charge la pension d'un cheval pour la durée des répétitions (10 € par jour). Ces frais seront réglés au centre équestre sur présentation d'une facture. L'appartement situé rue Carnot à Briey, propriété de la CCPB, sera mis à disposition de l'équipe.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer une convention qui fixera les modalités d'accueil en répétition.

**La Commission émet un avis favorable et autorise le Président à signer cette convention.**

### **IV- Chantier de définition d'un outil de gestion :**

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes s'est engagée dans une politique culturelle publique pour le spectacle vivant. Mais, le mode de gestion en régie directe présente des limites et des contraintes de différentes natures qui pèsent sur la mise en œuvre du projet d'activités et sur le fonctionnement. C'est pourquoi, la collectivité pense qu'il est nécessaire, aujourd'hui, de définir un nouvel outil de gestion du spectacle vivant, adapté au projet qu'elle développe.

Pour cela, elle a souhaité mener en coopération avec ARTECA un chantier qui lui permette d'identifier un mode de gestion pertinent. Aussi, lors de la réunion de la Commission culturelle en date du 07 janvier, ARTECA a présenté un projet pour la définition d'un outil de gestion.

Un premier document de synthèse est actuellement en cours de rédaction. Monsieur TOVANY en présente les grandes lignes, notamment les deux modes de gestion possibles.

**Ce document vous sera transmis prochainement. Son étude détaillée donnera lieu à une nouvelle réunion.**

### **V- Demande de subventions 2009 aux Conseil Régional de Lorraine, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et à la DRAC Lorraine :**

Dans le cadre de la convention de coopération 2006-2009 « Pour le développement du spectacle vivant sur le territoire intercommunal de Briey », signée en 2006, il convient d'autoriser le Président à solliciter des subventions aux Conseil Régional, Conseil Général et à la DRAC Lorraine.

Pour l'année 2009, les subventions pourraient être à hauteur de :

- 60 000 € pour la DRAC (contre 55 000 € en 2008)
- 55 000 € pour la Région (contre 50 000 € en 2008)
- 50 000 € pour le Département (contre 45 000 € en 2008)

**Il convient d'autoriser le Président à solliciter ces subventions.**

## **VI- Questions diverses :**

### **DEBAT AUTOUR DES SÉANCES CINÉMA**

La CCPB en partenariat avec l'association CRAVLOR propose les mardis, une fois par mois, des projections cinéma à l'Espace Culturel Saint Pierremont à Mancieulles.

Mais, depuis plusieurs années, la fréquentation, lors de ces séances, connaît une baisse significative. Pour preuve, il y a 3 ans, la moyenne était de 100 personnes par séance. Aujourd'hui, elle est d'environ 25 personnes.

Pourquoi, à niveau d'intervention équivalent de la part de la CCPB, la moyenne a-t-elle tellement chuté ? Les pratiques ont-elles changé ? Le piratage a-t-il des conséquences ? Le décalage de la date des projections avec la date de sortie nationale dans les salles, à savoir 6 à 7 semaines, influe-t-il sur la fréquentation ?

Madame DAVINI (Lantéfontaine) demande alors pourquoi les films arrivent si tard.

Monsieur TOVANY explique le processus de distribution des copies d'un film. Le film est d'abord distribué dans les grands cinémas où il y a affluence. Plus longtemps le film fera des entrées et des bénéfices, plus longtemps il restera à l'affiche de ces grands distributeurs. Il sera transmis seulement après aux petits exploitants comme CRAVLOR.

Monsieur FORTUNAT (Mancieulles) demande donc à ses collègues élus de se prononcer sur le devenir des séances cinéma à Mancieulles après la fin de saison en juin 2009. En effet, quel qu'en soient les raisons, le cinéma est un service qui coûte de l'argent à la collectivité, sans aucune rentrée d'argent.

Les élus proposent d'opérer des modifications (au niveau de l'horaire par exemple) avant d'envisager l'arrêt des projections cinéma.

**Le Président propose de réinscrire cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion afin que la commission puisse émettre un avis d'ici à la fin de saison.**

Vu, le 26 mars 2009 par le  
Président de la Commission Culturelle

André FORTUNAT.